

DÉPARTEMENT  
DE LA SEINE-MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROUEN

CANTON DE  
CAUDEBEC-LES-ELBEUF

VILLE DE  
SAINT-PIERRE-LES-ELBEUF

OBJET

**Finances Locales 7.1**  
**Décisions budgétaires**

Admission en non valeurs

**DATE DE CONVOCATION**  
10 novembre 2023

Nombre de Conseillers  
en exercice : 29  
Nombre de présents : 17  
Nombre de votants : 27

**La Maire,**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen, 53 avenue Gustave Flaubert, 76000 Rouen, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et/ou modification.

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 2023-11-75**

L'an deux mil vingt trois

le seize novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Nadia MEZRAR, Maire.

**Etaient présents :**

Mme MEZRAR – Mme ESCLASSE – M. GESLIN Francis – Mme VANDEL – Mme DUDOUE – M. SACHOT – Mme QUOD-MAUGER – M. ROGERET – Mme DELOBEL – Mme SEMIEM – Mme MALINGE – Mme BARRIERE – M. FRESSEL – Mme CREVON – M. BULARD – M. BIGOT – M. LE NOE

**Excusés ayant donné pouvoir**

M. BRUNET à Francis GESLIN  
M MIZABI à M ROGERET  
M. Frédéric GESLIN à MME MALINGE  
Mme DUCHEMIN à MME DUDOUE  
M. PETIT à Mme QUOD-MAUGER  
Mme DUVAL à Mme VANDEL  
M. JEANJEAN à Mme ESCLASSE  
Mme BOSQUIER à M BIGOT  
Mme FRIBOULET à M LE NOE  
Mme DESANGLOIS à M BULARD

**Excusés**

M GOMIS  
M. LEMAIRE

**Mme QUOD-MAUGER** est nommée secrétaire de séance.

**Rapporteur** : Madame Nadia MEZRAR, la Maire

Monsieur Philippe GUERIN, Responsable du Service de Gestion Comptable, trésorier de la Commune, demande la mise en non valeurs de titres de recettes concernant les exercices 2018 à 2023.

La liste n° 5762670133 jointe présente l'ensemble des titres qui n'ont pu être recouverts pour un montant total de 1 657,00 €. Il est précisé que toutes les voies de recours possibles ont été exécutées sans effet. Ces titres non recouverts correspondent à des impayés de prestations municipales.

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'admettre en non-valeur cette liste.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023

## VU

Le Code Général des collectivités territoriales ;

L'instruction comptable M14 ;

La demande de mise en non-valeur formulée par le service de gestion comptable de Mesnil Esnard/ Grand Quevilly ;

## Considérant

La nécessité d'admettre en non-valeur les titres proposés par Monsieur le Trésorier ;

Le **conseil municipal**, décide par :

Voix pour : 27

voix contre 0

Abstention 0

**Article 1** : d'admettre en non-valeur les titres selon la liste n° 5762670133 jointe pour un montant total de 1 657,00 €,

**Article 2** : d'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 65 du budget 2023.

Fait à Saint-Pierre-lès-Elbeuf, les jour, mois et an susdits

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606409-20231116-2023-11-75-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/11/2023

Affichage : 24/11/2023